DIX-HUITIEME ANNEE. — N° 5213. ★ ★ 16 PAGES — DERNIÈRE ÉDITION SAMEDI 21 OCTOBRE 1961.

21 OCT 1961

LIRE EN PAGE

3. — La crise de Bonn, A. Clément.
4. — Libres opinions : Une occasion offerte au F.L.N., P. Renier.
6. — Les enseignants français en Tunisie, J. Lacouture.
7. — Le débat budgétaire, A. Ballet.
8. — Le prix Nobel de médecine, docteur Escoffier-Lambiotte.
9. — Courrier littéraire, J. Piatier, R. Jean.
13. — « Le Procès », B. Poiret-Delpech.

Le Monde

Rédaction, Administration : 5, r. des Italiens, Paris-IXe. — Directeur : Hubert BEUVE-MÉRY.

LE NUMÉRO : 0,30 NF

Algérie (messageries-avion) : 35 fr. - 0,35 NF ; Maroc : 40 fr. mar. ; Tunisie : 35 m. ; Italie : 60 l. ; Belgique-Luxemb. : 3,50 fr. ; Autriche : 1 sch. ; Espagne : 3,50 pes ; Allemagne : 0,40 DM ; Grande-Bretagne : 8 d. ; Pays-Bas : 0,30 fl. ; Portugal : 3 escudos ; Suisse, 0,35 franc.

Tarif des abonnements à l'intérieur.

COMPTE CHEQUE POSTAL : PARIS N° 4 207-23

Adresse télégraphique : JOULMONDE-PARIS
Tél. : PRO. 81-23 ; TAI. 78-90

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

LES « NEUTRES » ET LE MARCHÉ COMMUN

Le Marché commun fait recette. Sans attendre l'ouverture des négociations entre les Six et la Grande-Bretagne, les trois « neutres » de l'Association européenne de libre-échange réunis à Vienne : l'Autriche, la Suisse et la Suède, ont décidé de signifier à la Communauté économique, avant la fin de l'année, leur intention d'entrer eux aussi en pourparlers en vue d'une association.

La rapidité de leur réaction n'a rien pour surprendre. Décidant de tout faire pour rallier le camp des Six, la Grande-Bretagne laissait complètement disloquée l'Association européenne de libre-échange, qui au reste n'aurait jamais pu compenser les effets commerciaux d'une coupure de l'Europe en deux zones économiques. Il ne faut jamais perdre de vue en effet que la Suisse et l'Autriche appartiennent naturellement à la sphère économique des Six. Soixante pour cent des importations de la Suisse viennent des pays de la Communauté européenne, où elle écoule 41 % de ses exportations. La moitié des ventes de l'Autriche sont dirigées vers le Marché commun, où elle effectue 57 % de ses achats étrangers.

Mais, si les raisons objectives d'une association de ces pays européens au Marché commun sont parfaitement claires, les difficultés pour y parvenir ne le sont pas moins.

La première provenait du choix historique qui constitue le dénominateur commun de ces nations : la neutralité. Dans quelle mesure ses exigences étaient-elles compatibles avec le raccrochement au char d'une Communauté qui ne fait pas mystère de rouler vers la Confédération ? Les ministres, réunis à Vienne, ont estimé que « la neutralité ne constitue pas un obstacle à leur participation à l'intégration économique de l'Europe selon une forme adéquate d'association ».

Mais ce n'est pas seulement sur le chapitre de la neutralité, c'est sur celui de la souveraineté économique que ces trois pays sont chatouilleux. La Suisse, qui accepterait sans doute une harmonisation de ses droits de douane avec un tarif extérieur commun abaissé, ne voudrait sans doute pas aller plus loin, renoncer par exemple à sa liberté de conclure des accords commerciaux avec des pays tiers, à fermer ses frontières à l'arrivée de travailleurs étrangers.

Les difficultés d'une association des « neutres » au Marché commun ne viendront pas que de leur côté. Certains des Six — et la France notamment — vont regarder de près les possibilités réelles offertes par la demande des « neutres ». Le souci de Paris a toujours été, on le sait, de maintenir la balance égale entre les droits et les obligations des partenaires dans une telle entreprise. C'est le sentiment que la Grande-Bretagne voulait obtenir un certain nombre d'avantages sans s'engager suffisamment qui a fait échouer les négociations sur la zone de libre-échange fin 1958.

Il y a une autre inconnue : la réaction des Etats-Unis. Accepteront-ils que les « neutres », soucieux — par définition — de prendre leurs distances vis-à-vis d'une Europe politique, puissent écouler leurs produits plus facilement que les produits américains dans l'Europe communautaire ? Jusqu'ici les Américains avaient admis de subir quelque dommage économique de la part du Marché commun parce que cette entreprise, menant à l'unité européenne, était un puissant levain pour l'Occident. Le détachement de la Suisse, de l'Autriche et de la Suède à l'égard des objectifs politiques du traité de Rome n'incite pas les Etats-Unis aux concessions commerciales.

Il est vrai que les formules d'association sont extrêmement variées. M. Hallstein l'a rappelé récemment à Strasbourg, allant de l'union douanière avec perspectives lointaines d'union économique au simple arrangement commercial. Il y a beaucoup de demeures dans la maison du Marché commun et dans ses dépendances. Reste à savoir quelle figure il gardera si trop de monde se presse à l'intérieur ou aux portes.

AU CONGRÈS DE MOSCOU

M. Chou En-lai critique les méthodes de M. « K » mais fait acclamer l'amitié sino-soviétique

De notre correspond. partic.
MICHEL TATU

Moscou, 20 octobre. — Comme il était à prévoir, M. Chou En-lai a apporté dans son discours prononcé jeudi à la tribune du congrès la seule note discordante entendue au cours de ces trois premiers jours en contestant au moins un passage du rapport de M. Khrouchtchev, celui dans lequel le Premier soviétique s'en était pris à la direction albanaise.

Certes, le chef de la délégation chinoise n'a pas entendu trancher la querelle sur le fond ; il n'a même pas mentionné explicitement l'Albanie, sinon pour rappeler que « *le camp socialiste forme un tout, de la Corée à la R.D.A. et du Vietnam à l'Albanie* ». C'est surtout au procédé employé par M. Khrouchtchev — procédé qui, de fait, n'a guère de précédent — qu'il s'en est pris : selon le compte-rendu intégral du discours publié par *la Pravda* de ce matin vendredi — compte rendu dont nous avons pu vérifier l'authenticité — M. Chou En-lai a affirmé que ce « *blâme public et unilatéral adressé à l'un quelconque des partis frères ne contribue pas à la cohésion, ne contribue pas à la solution de la question en cause. Exposer ouvertement à la face de l'ennemi les querelles entre partis frères et entre pays frères ne peut pas être considéré comme un procédé marxiste-léniniste ; une telle attitude ne peut qu'affliger les amis et réjouir les adversaires.* »

L'APPLAUDIMÈTRE

Le congrès commençait à applaudir vigoureusement M. Chou En-lai lorsque celui-ci célébra la solidarité de tous les pays socialistes, y compris l'Albanie. Les délégués s'aperçurent que M. Khrouchtchev et les membres du présidium ne battaient pas des mains. Dans la salle les applaudissements s'arrêtèrent immédiatement.

Une ovation pour M. Chou En-lai

Voilà qui est donc fort net. C'est pourtant au nom de cette cohésion, qui a constitué le thème essentiel de son discours, que M. Chou En-lai a exalté en termes particulièrement vibrants l'amitié soviéto-chinoise, soulignant les succès intérieurs soviétiques obtenus « *sous la direction du camarade Khrouchtchev* », et appuyé toutes les thèses de la diplomatie moscovite, du désarmement au traité de paix allemand. Il n'en a pas moins marqué que le gouvernement Kennedy est « *encore plus perfide et encore plus aventurier que son prédécesseur* » et que le danger de guerre encore existant oblige les peuples à renforcer leur vigilance. Le président Mao, dans un message adressé au congrès, a lui aussi développé les mêmes thèmes et ajouté : « *La cohésion, l'amitié entre nos deux partis et nos deux peuples ont résisté aux épreuves. Elles sont éternelles et indestructibles.* »

Bref, aux yeux des observateurs présents cette allocution a montré la limite que la direction chinoise entendait assigner à son désaccord avec Moscou, en même temps que la réalité de ce désaccord. Les questions pendantes doivent être résolues par la voie de consultations et ne doivent en aucun cas devenir officielles. Le front commun à l'extérieur est l'impératif suprême, et ce n'est que lorsque cet impératif est enfreint que Pékin montre sa désapprobation. Les délégués au congrès comme les dirigeants soviétiques ont montré qu'à leurs yeux aussi l'alliance avec la Chine passait au moins avant le différend albanais. Toute l'assistance, debout, a fait à M. Chou En-lai, après comme avant son intervention, une puissante ovation.

Les « responsabilités criminelles » de MM. Malenkov et Kaganovitch.

En revanche, les chefs des autres grands partis ont appuyé les thèses soviétiques sur ce différend. M. Gomulka a constaté que la direction du parti albanais suivait actuellement « *la voie fatale d'une renonciation aux principes de base de l'internationalisme prolétarien* », et M. Maurice Thorez a dit que cette direction « *s'entêtait dans une politique sectaire et aventuriste* ». Il est à prévoir que tous les chefs communistes étrangers devront prendre position sur ce problème. Cela donnera un intéressant aperçu sur le partage des forces.

Un autre trait sur lequel les interventions d'hier ont jeté comme prévu une lumière nouvelle est celui du groupe antiparti. Il ne s'agit plus seulement maintenant des désaccords politiques qui opposaient MM. Malenkov, Kaganovitch, Molotov et autres, à la direction actuelle, mais bien des responsabilités criminelles que ceux-ci ont endossées dans les répressions de masse de l'avant et de l'après-guerre. M. Kaganovitch, a dit notamment M. Podgorny, était « un véritable sadique » qui trouvait son plaisir à terroriser les militants et l'intelligentsia de l'Ukraine. C'est au prix d'une lutte « véritablement héroïque » que M. Khrouchtchev — déjà partisan de la légalité — réussit à arracher de ses griffes le poète ukrainien Maxime Rylski, aujourd'hui délégué au congrès, que l'on accusait injustement de nationalisme.

Quant à M. Malenkov, il a été impliqué une nouvelle fois dans l'affaire de Leningrad, « *cette purge sanglante qui décima la direction de cette région immédiatement après la guerre* », et aussi dans les purges de Biélorussie de 1936 et 1937. Non content d'avoir fait exclure du parti la moitié du comité central de cette république, a remarqué hier l'actuel premier secrétaire Mazourov, Malenkov se rendit spécialement à Minsk pour faire arrêter toute la direction du parti local « *Tous ces innocents sont aujourd'hui réhabilités*, a ajouté l'orateur ; *parmi eux, nombreux l'ont été à titre posthume.* »

(*Lire la suite en 2e page, 2e col.*)

AU JOUR LE JOUR

Machine à laver

M. Chou En-lai estime que M. Khrouchtchev devrait laver en famille le linge communiste. Je crois qu'il a tort. La lessive familiale ne fut qu'une étape petite-bourgeoise dans l'histoire du linge à laver.

Rustique et inconfortable, le lavoir d'antan était certes un lieu de commérages, et je n'entends point défendre les lavandières de Sétubal. D'autre part la solution moderne et capitaliste qui consiste à jeter le linge sale après usage ne me paraît pas plus défendable.

Il faut donc s'accommoder de la laverie publique, heureux compromis entre les besoins de la vie individuelle et les exigences de la vie collective. Ses vertus morales me paraissent inégalables. Le hublot de verre par lequel on voit le linge tourbillonner vers la blancheur est un équivalent de la maison de cristal que souhaitait le moraliste.

L'O.N.U. est peut-être une machine, mais nul ne lui ôtera l'immense mérite d'être une machine à laver son linge sale en public.

ROBERT ESCARPIT.

LES DISCUSSIONS ENTRE ALLIÉS SUR BERLIN

Sir Evelyn Shuckburgh est à Paris

Sir Evelyn Shuckburgh, le principal expert britannique des rapports Est-Ouest, est arrivé à Paris. Il devait rencontrer en fin de matinée ce vendredi son homologue français, M. Jean Laloy, et dans l'après-midi M. Stikker, secrétaire général de l'O.T.A.N. Cette visite, comme celle que Sir Evelyn a faite hier à Bonn, est destinée à se substituer à la rencontre à l'échelon des directeurs que préconisait Londres et que le gouvernement français a jugée prématurée.

Le diplomate britannique a trouvé ses interlocuteurs allemands fort inquiets des intentions américaines. Il s'est efforcé, nous dit le *Times*, de les convaincre que sur l'essentiel Washington tenait bon et de les rallier à l'idée de laisser l'ambassadeur américain à Moscou poursuivre les sondages. L'ambassadeur britannique, Sir Frank Roberts, a été rappelé à Londres pour de brèves consultations. Il devra appuyer M. Thompson dans ses futurs échanges de vues.

Le point de vue de Londres, nous dit Henri Pierre, est que si le discours de M. Khrouchtchev au congrès n'a pas fait entrevoir un règlement du problème de Berlin, il a du moins confirmé que la méthode des contacts discrets est la bonne. Mais est-il possible de maintenir l'unité de vues entre alliés alors qu'un seul parle au nom de tous ? Il ne manque pas parmi les diplomates de partisans d'une nouvelle confrontation interoccidentale. Plusieurs journaux américains se font l'écho ce matin d'une possible rencontre des ministres des affaires étrangères à Paris, après la fin du congrès communiste de Moscou. L'idée avait déjà été lancée, on le sait, du côté allemand. Il semble que l'ambassade américaine à Paris juge une telle réunion très opportune. Mais le département d'Etat n'a pas encore donné son patronage à une telle initiative, qui n'a fait jusqu'à présent l'objet d'aucune discussion officielle. Il est à peu près acquis que le général de Gaulle se rendra en Grande-Bretagne à la fin de novembre. Sa visite peut être l'occasion d'éliminer certains malentendus.

Notons d'autre part que la Suède, la Norvège, le Danemark, le Canada et le Japon vont demander à l'Assemblée de l'O.N.U. d'inviter l'U.R.S.S. à renoncer à faire exploser sa bombe de 50 mégatonnes. Pour la première fois depuis l'affaire de Hongrie, le gouvernement soviétique risque de voir la grande majorité des membres de l'Organisation mondiale prendre position contre lui. — A. F.

— Une solution selon les lignes du plan Rapacki pourrait être envisagée comme une tentative pour réduire la tension Est-Ouest, a déclaré jeudi M. Harvard Lange, ministre norvégien des affaires étrangères, dans un exposé devant le Parlement sur la situation internationale. (*A.F.P.*)

— Le président Kwame Nkrumah a adressé à M. Khrouchtchev un message dans lequel il se déclare « profondément préoccupé » parce que le gouvernement soviétique « se propose non seulement de poursuivre ses expériences nucléaires, mais aussi de faire exploser dans un avenir immédiat une bombe à hydrogène de 50 mégatonnes... »

« J'espère très sincèrement, dit-il, qu'il sera à tout le moins possible de retarder ces expériences jusqu'au moment où un autre effort pourra être fait pour assurer un accord général sur l'interdiction des armes nucléaires. » (*U.P.I.*)

Le conflit algérien et les perspectives de négociations

• Des contacts indirects ont été pris avec le G.P.R.A.
• M. Ben Khedda fera une déclaration mardi

● A PARIS on ne conteste plus la réalité d'échanges de notes entre le gouvernement français et le G.P.R.A. par l'intermédiaire des Suisses. Mais on peut se demander si les manifestations musulmanes de Paris et le nouveau régime auquel sont soumis M. Ben-bella et ses codétenus ne seraient pas des indices d'un temps d'arrêt dans cette reprise indirecte des conversations.

● A TUNIS on annonce que M. Ben Khedda fera une déclaration devant la presse le mardi 24 octobre. Le président du G.P.R.A. a eu ces derniers jours d'importantes conversations, notamment avec M. Senghor qui doit être de nouveau reçu à l'Elysée très prochainement. M. Dahlab s'est de son côté entretenu avec l'adjoint du secrétaire d'Etat américain pour les affaires africaines, M. Williams.

C'est au mois de septembre que le fil rompu à Lugrin au début d'août a été renoué par l'intermédiaire des autorités suisses. Celles-ci ont fait connaître au gouvernement français le désir du G.P.R.A. d'obtenir des éclaircissements sur la position exprimée à sa conférence de presse du 5 septembre par le général de Gaulle, notamment au sujet du Sahara. Des réponses de Paris ont été données sur divers points, toujours via Berne. Bientôt des émissaires français ont repris la route de Tunis, où leur interlocuteur principal fut M. Saad Dahlab, ministre des affaires étrangères du G.P.R.A.

A la fin du mois M. Olivier Long, chef du département politique du gouvernement fédéral, effectuait un court séjour, très remarqué, à Paris et était reçu par MM. Debré et Joxe. De nouvelles notes écrites étaient acheminées et des conversations se nouaient dans lesquelles M. Long dialoguait tour à tour avec des représentants français et avec M. Boulahrouf, désigné par le G.P.R.A.

Enfin on fait cas, discrètement, dans les milieux informés de l'existence d'un document qu'on appelle « le mémorandum Ben Khedda », longue synthèse des positions du F.L.N. établie à l'intention du gouvernement français.

Pour autant qu'on le sache tous ces échanges porteraient essentiellement sur deux points précis : le Sahara d'abord, que le G.P.R.A. voudrait voir déclarer « algérien », sans restrictions, avant toute reprise des pourparlers ; et d'autre part l'organisation des étapes et la durée de la transition entre la situation actuelle et l'indépendance algérienne, c'est-à-dire l'institution d'un exécutif provisoire.

Sur le Sahara un compromis pourrait, assure-t-on, être trouvé, qui tienne compte à la fois des intérêts économiques de la France et des Etats riverains et de la crainte du G.P.R.A. de voir contester la souveraineté politique algérienne sur ce territoire au cas où la décision serait renvoyée à un référendum ultérieur.

En revanche, les problèmes soulevés par la composition et les attributions de l'exécutif provisoire, la nature et le rôle de la « force mixte », sont loin d'être résolus ; il en va de même de la question de la double nationalité pour les Français de souche, tout au moins à titre transitoire.

Les pourparlers ne reprendraient ouvertement qu'après une série d'accords de principe sur tous ces points, la tâche des négociateurs étant de mettre en forme les décisions prises. C'est dire que cette reprise — qui ne s'effectuerait d'ailleurs pas forcément au niveau ministériel, la délégation française n'étant pas personnellement dirigée par M. Joxe, — n'est pas imminente. Toutefois, on se montre relativement confiant dans certains cercles gouvernementaux sur les chances d'un aboutissement, affirmant que le G.P.R.A. mesure beaucoup mieux désormais les avantages d'un accord et les difficultés que soulève son installation en Algérie face à une minorité européenne excitée par l'O.A.S.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

DE NOMBREUSES FEMMES MUSULMANES accompagnées d'enfants ont manifesté vendredi à Paris et en banlieue

Plus de cinq cents ont été appréhendées

Après les manifestations de mardi et de mercredi, la soirée de jeudi avait été assez calme à Paris, bien que quatre cent vingt et un musulmans aient été arrêtés hier encore par la police. Mais vendredi, à la fin de la matinée, une manifestation de femmes musulmanes s'est déroulée place de l'Hôtel-de-Ville pour protester contre le couvre-feu et les arrestations en masse des travailleurs algériens, tandis qu'ici et là et surtout aux portes de Paris, voyageant en autobus, en métro et quelquefois en taxi et venant de localités de banlieue de la Seine et même de la Seine-et-Oise, d'autres groupes du même genre étaient interpellés. Au total ce sont 513 femmes et 118 enfants qui, à 12 h. 30, avaient été conduits dans des commissariats centraux. Aucun incident n'était noté, mais au début de l'après-midi un rassemblement de plusieurs centaines de femmes était signalé au pont de Bezons, tandis qu'un groupe de trente musulmanes et de leurs enfants était invité à monter dans les cars de police route de Courbevoie à Nanterre.

Une cinquantaine d'Algériennes, quelques-unes vêtues de leur costume arabe, certaines avec leurs enfants dans les bras, ont tenté de se grouper autour de l'Hôtel de Ville en poussant des cris ; l'une d'elles portait un drapeau F.L.N. Mais en prévision des manifestations de musulmanes, annoncées depuis mercredi, les accès du métro étaient gardés par les forces de police, qui sont intervenues immédiatement. Vers 11 h. 45 la plupart des manifestantes avaient été emmenées dans des cars, qui ont quitté la place de l'Hôtel-de-Ville pour les transporter vers les commissariats les plus proches. A 11 h. 50 le calme était rétabli autour de l'Hôtel de Ville.

Dans d'autres quartiers, à la périphérie de Paris, des femmes musulmanes ont également tenté de se rassembler dans la matinée. Elles ont été conduites en car dans les commissariats.

On fait savoir à la préfecture de police que si l'interdiction des manifestations de femmes et d'enfants est maintenue, des mesures ont été prises pour que ces manifestants, après avoir été rassemblés dans les commissariats, soient dirigés vers des établissements charitables, où ils seront accueillis et convenablement traités.

Un communiqué du G.P.R.A

A Tunis, vendredi, en fin de matinée, le G.P.R.A. a publié un communiqué concernant les manifestations, qui ont eu lieu à Paris.

Faisant état de la « sauvage brutalité » du service d'ordre, le communiqué prétend que le nombre des tués s'élèverait à cinquante et qu'il y aurait, en dehors des Algériens expulsés, plus de cent disparus.

« *Nous sommes en mesure d'affirmer*, ajoute le G.P.R.A., *que les provocateurs colonialistes et fascistes se préparent à agir contre les Algériens détenus dans les prisons et dans les camps. Les cinq ministres algériens emprisonnés en France sont particulièrement visés.* »

Après avoir attiré « *l'attention de l'opinion internationale sur la gravité de l'action répressive* », le G.P.R.A. lance « *un appel à tous les démocrates français pour qu'ils renforcent leur action en vue d'imposer une paix immédiate et négociée en Algérie* ».

● LES MUSULMANS ALGERIENS DE LA REGION DU NORD, *notamment à Tourcoing, Valenciennes, Denain, Lourches, n'ont pas pris leur travail ce matin dans les usines. Des contrôles de police ont été effectués. Des musulmans algériens, circulant par petits groupes ont été appréhendés, notamment à Lille, et conduits dans les locaux de la police pour interrogatoire.*

LES MANIFESTATIONS MUSULMANES A PARIS

Libres opinions

UNE OCCASION OFFERTE AU F.L.N.

PAR PIERRE RENIER

Il est étrange que nul, parmi les conseillers du gouvernement ni parmi ceux qui sont chargés de guider l'opinion publique, n'ait paru prévoir les dangers inclus dans des mesures qui, sans avoir l'avantage d'assurer efficacement la sécurité des forces de l'ordre, apparaissaient comme des brimades et risquaient d'exaspérer ceux des travailleurs musulmans qui demeurent plus soucieux de paix et de tranquillité que d'options politiques.

Autant les contrôles répétés et serrés, l'incarcération des détenteurs d'armes, l'expulsion des oisifs, des proxénètes, des trafiquants bailleurs d'hommes et de fonds du F.L.N., semblent des remèdes indispensables, autant l'interdiction de circuler et la fermeture des restaurants algériens à l'heure du souper sont inopportunes. Elles causent une gêne insupportable aux travailleurs sans mettre fin pour autant aux activités des brigades de choc qui disposent des moyens nécessaires pour échapper à tout risque d'interpellation policière.

Le F.L.N. cherchait depuis longtemps une occasion de mobiliser la majorité des travailleurs musulmans fixés en France. Si ceux-ci versent régulièrement, soit par crainte, soit par conviction, leur contribution (1) aux collecteurs nationalistes, cela ne signifiait nullement qu'ils étaient disposés à suivre des consignes de violence et de révolte. Ils l'étaient d'autant moins que nombre d'entre eux n'ont jamais celé leur désir de s'établir définitivement dans notre pays dans le cas où le sort de l'Algérie se détacherait du nôtre. Ainsi que nous l'avons écrit dans ces colonnes (2) et répété récemment devant les caméras de la R.T.F. (3), 80 % des travailleurs algériens de la métropole désirent s'intégrer totalement à notre société.

Il est donc apparu nécessaire aux chefs de l'organisation F.L.N. soucieux de gagner à leur mystique révolutionnaire ces masses rétives, de les isoler en les opposant dans des heurts sanglants aux forces de l'ordre et en réveillant à leur encontre le racisme instinctif des foules.

Cette occasion, des mesures discriminatoires qui blessent les musulmans dans leur dignité en même temps qu'elles compliquent leur existence déjà pénible viennent de la leur offrir.

C'est d'autant plus regrettable que les pouvoirs publics ont accompli depuis quelques années, grâce au travail intelligent et soutenu des fonctionnaires chargés des affaires sociales musulmanes, un effort remarquable en faveur de l'intégration dans notre communauté des travailleurs algériens.

Tout d'abord en favorisant la promotion professionnelle de cette masse, où se trouvent de nombreux éléments de valeur et d'avenir, malheureusement handicapés par un analphabétisme dont ils ne portent pas la responsabilité ; en octroyant des subventions aux centres de formation professionnelle des adultes, aux cours du soir ; en suscitant la création de centres militaires de formation professionnelle, ils assurent la promotion annuelle de 7 000 Algériens. En outre, reprenant une idée qui fut lancée, et heureusement exploitée par l'A.T.O.M., l'administration des affaires algériennes vient d'ouvrir à Marseille un centre de préformation qui permettra d'assurer annuellement l'initiation à la vie moderne et à la technique de 2 200 jeunes musulmans.

Si les événements — et les hommes — permettent de continuer cette œuvre, complétant ainsi les initiatives patronales qui ont déjà permis la formation de 70 000 Nord-Africains, on verra se réduire progressivement la masse encore trop importante (62,4 %) de manœuvres algériens et se réaliser les prévisions du plan d'expansion, qui, recommandant l'implantation annuelle de 50 000 travailleurs étrangers, réserve 20 % des emplois créés à des Nord-Africains.

Les mêmes administrations s'efforcent de mettre fin au scandale des bidonvilles et à l'exploitation éhontée des propriétaires de garnis. Dans toutes les grandes villes des immeubles sont construits où les travailleurs célibataires peuvent trouver, à un prix accessible (4), une chambre convenable, avec toutes les installations sanitaires et ménagères. Et l'on s'efforce, afin de ne pas reconstituer de nouvelles médinas, d'y « brasser » jeunes musulmans et jeunes Européens.

Quant aux ménages, après les avoir initiés aux exigences de la vie moderne et communautaire dans des logements de transit (qui groupent actuellement 1 050 familles), on les répartit dans les H.L.M.

Cette œuvre ne pouvait résoudre instantanément tous les problèmes accumulés depuis vingt ans. Il reste encore 141 830 Algériens recensés dans des taudis et des bidonvilles.

L'effort entrepris ne pourra être mené à son terme qu'avec le temps et surtout avec l'adhésion de toute la population. Il faut que cette dernière, comprenant que ces hommes, s'ils ne nous sont pas identiques, n'en sont pas moins nos semblables, les accepte sans réticence. On les soustraira de la sorte beaucoup plus efficacement à l'influence des agitateurs que par des brimades, des humiliations inutiles, des violences injustifiées. Nous n'avons pas le droit de faire payer à toute une communauté les crimes d'une minorité fanatique qui représente à peine 1 % de l'ensemble.

Certes il est plus facile d'entretenir le racisme latent des foules que de leur dire la vérité. L'affaire algérienne n'aurait sans doute jamais atteint ce degré de pourrissement si nous n'avions entretenu si obstinément le mensonge et l'équivoque.

(1) De 40 à 200 NF par mois, selon la situation de l'intéressé.
(2) *Le Monde* du 1er septembre 1960.
(3) « Faire face : le racisme », émission du 11 septembre 1961.
(4) 40 à 60 NF par mois.

Soirée calme jeudi dans la capitale

où cependant quatre cent vingt et un musulmans ont été arrêtés

Si vendredi de nouvelles manifestations de musulmans ont été signalées à Paris, surtout des rassemblements de femmes comme nous l'indiquons en page 1, la soirée de jeudi a été relativement calme. Un important dispositif avait été maintenu par le service d'ordre.

Seuls quelques musulmans, isolés ou en petits groupes, n'ont pas observé le couvre-feu, et quatre cent vingt et un d'entre eux ont été interpellés dans les rues, aux abords des gares, dans des cafés. On signale que cinq militaires dépourvus de permissions (les soldats musulmans sont consignés pour l'instant) se trouvent parmi eux.

Au cours de la journée de jeudi et de la matinée de vendredi plusieurs avions ont quitté Orly et Le Bourget en emmenant vers l'Algérie un premier contingent de musulmans arrêtés mardi soir, et que les autorités ont décidé de refouler vers leurs douars d'origine. Au total un peu plus de cinq cents hommes, qui sont arrivés à Constantine et à Alger. Ils doivent être assignés à résidence dans leur douar d'origine.

La presse avait été admise à assister à ce départ. Après avoir été fouillés, les voyageurs, libres de toute entrave, gagnaient l'avion entre une haie de policiers. Un grand nombre d'entre eux portaient encore les traces visibles des blessures reçues au cours des bagarres récentes auxquelles ils ont participé.

A bord de l'appareil, ils bénéficiaient du traitement réservé aux passagers de la classe « touriste » et un déjeuner leur a été servi.

« Qui s'occupera de nos enfants ? »

Mais au moment du départ ces voyageurs sans bagages offraient un spectacle assez désolant. Certains étaient vêtus d'un simple pull-over et d'un veston. Les plus jeunes observaient d'un œil goguenard les préparatifs ; d'autres affichaient l'indifférence. D'autres encore, se plaignaient d'être ainsi expulsés. « *Nous sommes de paisibles travailleurs !* », disaient-ils. Un autre encore : « *Ma femme est en Algérie. Mes deux enfants étaient avec moi à Paris. Qui s'occupera d'eux ?* » Certains, enfin, se préoccupaient de leurs bagages et de leur argent.

Le renvoi d'un nouveau contingent de mille musulmans appréhendés au cours des manifestations est à l'étude.

Le Palais des Sports évacué

On signale également le départ à Marseille à bord du *Kairouan* et du *Sidi-Okba*, l'un voguant vers Alger, l'autre vers Philippeville, de cent soixante-dix Algériens ; mais il s'agit là de départs prévus antérieurement aux incidents de mardi et mercredi.

Le Palais des Sports, où environ 6 500 Algériens appréhendés mardi et mercredi, se trouvaient gardés à vue, a été évacué au cours de la nuit de jeudi à vendredi. La préfecture de police s'était en effet, engagée à le libérer pour qu'il puisse être en état lors du récital du chanteur noir Ray Charles, qui doit avoir lieu normalement, vendredi soir.

Les musulmans qui y étaient gardés, ont été conduits dans des halls inoccupés du Parc des expositions, qui servent habituellement à la Foire de Paris.

Les conditions dans lesquelles les musulmans étaient au Palais des Sports (couchage et nourriture) ont fait l'objet de divers commentaires. Aucun journaliste n'a pu pénétrer dans les lieux.

La préfecture de police indique que les musulmans gardés à vue au Palais des Sports étaient assis dans les fauteuils de la salle. Ceux des manifestants qui étaient blessés grièvement, ajoute-t-on, ont été évacués vers les hôpitaux. Les blessés atteints plus légèrement ont été soignés par le service sanitaire de l'armée. Quant à la nourriture, elle consistait en sandwiches fournis par l'armée.

Tous ne seront pas expulsés

Les services de la préfecture de police précisent également qu'aucun des musulmans gardés à vue depuis les manifestations de mardi et de mercredi n'a été encore relâché. On estime cependant que seul un tiers d'entre eux seront renvoyés en Algérie. Les hommes âgés de plus de cinquante ans, qu'on pense être venus sur les Boulevards ou à l'Etoile forcés et contraints, et les adolescents échapperaient à la mesure de rapatriement.

Deux facteurs entraînent actuellement la prolongation de la garde à vue des musulmans.

On souhaite opérer les libérations par tranches et en fonction des événements, afin d'éviter que les hommes interpellés ne participent à de nouvelles manifestations.

En second lieu, si les opérations de tri sont accomplies avec quelque lenteur, c'est, nous a-t-on déclaré, que les policiers veulent que leurs vérifications soient très précises, afin de déceler les meneurs et d'éviter les erreurs d'appréciation dans l'application des mesures d'expulsion.

On ajoute à la préfecture de police que dans l'examen du cas de chaque musulman il est tenu compte de la situation de famille. Les pères de plusieurs enfants échappent généralement au rapatriement vers l'Algérie — sauf lorsque leur activité au sein du F.L.N. est établie. Dans ce dernier cas des mesures seront prises en faveur des familles privées de leur chef.

Questions

Le bilan officiel des morts et des blessés parmi les musulmans, lors des manifestations, suscite certaines contestations. Certains laissent entendre qu'ils pourraient être plus nombreux qu'il n'a été dit.

De même, le journal *l'Humanité* publie un article intitulé : « *Comment a été tué Guy Chevalier ?* » Selon les témoignages de certains compagnons du jeune homme qui se trouvaient avec lui, devant le Rex au moment où, mardi soir, les policiers ont chargé contre les Algériens, c'est « *un coup de crosse qui fit éclater le cervelet* » de Guy Chevalier.

La préfecture de police craint une prochaine manifestation massive

La préfecture de police a publié jeudi soir le communiqué suivant :

« *Des renseignements parvenus à la préfecture de police de plusieurs sources laissent craindre que les meneurs et les agitateurs du F.L.N ne projettent une nouvelle et très prochaine manifestation de masse aux premiers rangs de laquelle ils pousseraient lâchement les femmes et les enfants des travailleurs algériens de la région parisienne, derrière lesquels se tiendraient les terroristes armés.*

» *La préfecture de police ne veut pas accorder à ces informations un total crédit. Cependant elle se doit de mettre en garde les familles des travailleurs contre cette odieuse manœuvre et les engage à ne pas s'y prêter le cas échéant : un certain nombre d'entre elles ont d'ailleurs déjà sollicité la protection des services de sécurité.*

Il n'est pas besoin d'ajouter que toutes les dispositions sont prises pour que l'ordre public soit de toute manière maintenu dans le département de la Seine, sans que pour autant les forces de maintien de l'ordre tombent dans cette éventuelle provocation. »

« LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR REFUSE DE NOUS RECEVOIR »

affirme un député musulman

Prenant la parole à l'ouverture de la séance de jeudi après-midi à l'Assemblée nationale, *M. Khorsi*, député de Tizi-Ouzou (appar. à l'U.N.R.), s'est étonné qu'aient figuré sur les listes des scrutins de la précédente séance de nuit les noms d'élus musulmans, qui n'y assistaient pas en vertu de la décision prise par eux de se solidariser avec leurs coreligionnaires à propos du couvre-feu. D'autre part l'orateur a déploré que, connaissant cette décision, M. Frey ait fait sa déclaration en leur absence, au cours d'une séance qui n'avait pas été prévue. Il a ajouté : « *Nous avions formé une délégation pour aller voir le ministre de l'intérieur ; mais il y a quinze jours que celui-ci refuse de nous recevoir. Nos questions écrites n'ont pas reçu davantage de réponse. Or les manifestations d'avant-hier n'auraient peut-être pas eu lieu si l'on avait assoupli les mesures draconiennes qui, quoi qu'on en ait dit, les ont suscitées. La déclaration du ministre de l'intérieur n'a fait que jeter de l'huile sur le feu.* »

M. DEFFERRE SOUHAITE UN DÉBAT AU SÉNAT

M. Gaston Defferre, sénateur, maire de Marseille (soc.), vient de déposer une question orale avec débat dans laquelle il demande au premier ministre « quelles mesures le gouvernement compte prendre pour maintenir l'ordre à Paris et en France dans le plein respect de la personne humaine et en dehors de toute mesure de discrimination raciale ? »

De son côté *M. Jacques Duclos*, sénateur (comm.) de la Seine, demande au gouvernement, dans une question orale avec débat « de lui indiquer le nombre exact d'Algériens tués et blessés dans les manifestations du 17 octobre et les jours suivants », et « quel sera le sort réservé aux Algériens rapatriés en Algérie ».

UN COMMENTAIRE DU « POPULAIRE »

« *La nervosité de la police, qui a payé un lourd tribut au terrorisme, se comprend aisément, et le F.L.N. ne pouvait pas ignorer les risques qu'il faisait courir aux manifestants dans les heurts inévitables avec les forces de l'ordre. Mais rien ne justifie la violence à froid. Rien ne justifie les représailles collectives, les rues « deconseillées » à des dizaines de milliers de travailleurs utiles pour la production. Rien ne justifie l'entassement des milliers d'hommes « serrés les uns contre les autres, pas rasés, pas lavés, grelottants » au Palais des Sports. Rien ne justifie les coups de pied ou de matraque distribués à des prisonniers ; les êtres humains allongés, mains sur la tête, sur le sol mouillé, ainsi que des photos publiées par la presse parisienne le montrent ; le départ sans un bagage de centaines d'expulsés, dans des conditions semblables à celles qui nous indignèrent lorsqu'elles furent infligées aux Français de Tunisie. Les coups dans une bagarre sont monnaie courante et les militants ouvriers en ont eu leur part. Mais les mauvais traitements ensuite ont pris, dans cette pénible affaire, un caractère authentiquement raciste.* »

(CLAUDE FUZIER.)

RÉPRESSION

Nous avons reçu d'autres lettres de lecteurs relatant les conditions dans lesquelles les manifestations de musulmans ont été réprimées mardi soir à Paris, notamment au quartier Latin.

C'est ainsi que boulevard Saint-Michel, vers 21 heures, un lecteur a vu des policiers rouer de coups des Algériens qui, nous précise-t-il, avaient pourtant levé les bras en l'air, ou qui même étaient tombés à terre.

Un autre correspondant a vu rue Danton six ou sept agents taper à coups de matraque sur un musulman couché sur le trottoir. Ce lecteur ajoute :

« *Quels que soient l'adversaire et les méthodes, qu'on ne vienne pas invoquer la peur pour justifier ce qui n'est qu'une démonstration de sadisme et même pas la marque d'une vraie puissance. Le couvre-feu, la ségrégation et le lynchage sont les termes d'une politique que j'ai cru longtemps ne voir se dresser que comme un spectre du passé ou une lointaine menace d'avenir. Aujourd'hui où en sommes-nous ? La question importante est celle-là, et jusqu'où irons-nous dans notre acceptation ?* »

HERMES

3 facteurs de productivité

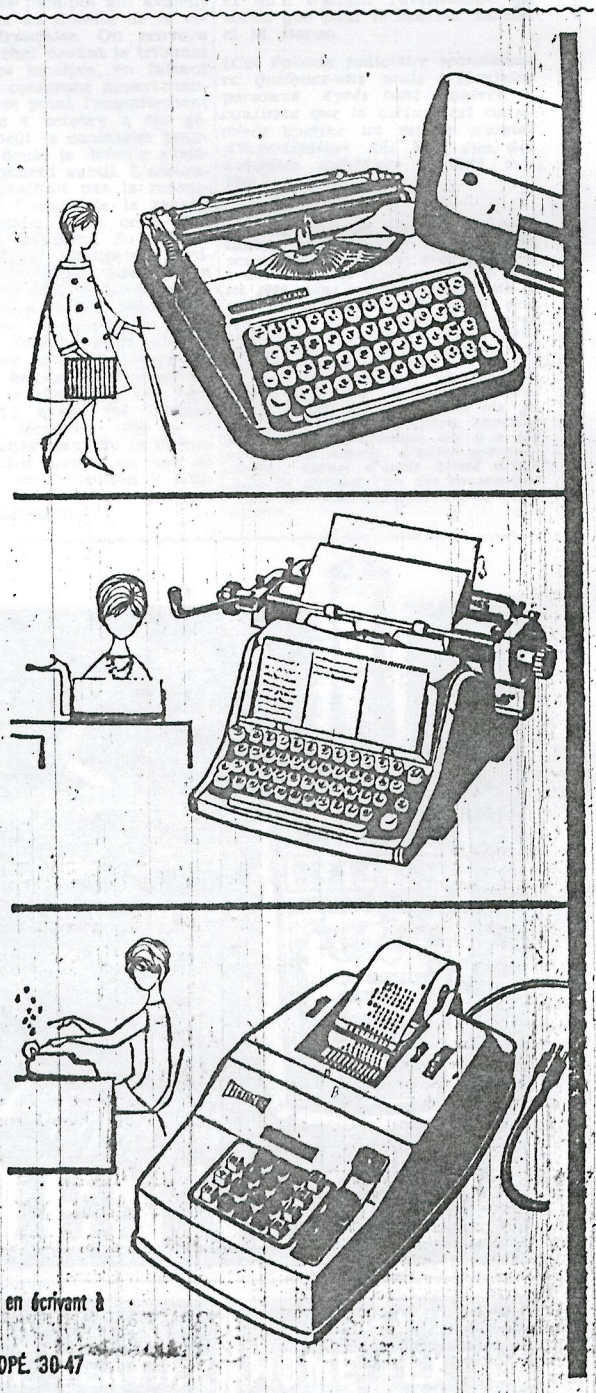

machines à écrire portatives
machines à écrire de bureau
machines à calculer

PAILLARD S.A. est connue de chacun par son HERMÈS BABY et sa caméra PAILLARD-BOLEX. Mais savez-vous qu'elle fabrique aussi, sous la marque HERMÈS, une gamme complète de machines à écrire de bureau, machines à calculer, des plus simples aux modèles électriques les plus perfectionnés ?

Toutes bénéficient de 150 ans d'expérience dans la mécanique de précision qui a fait le renom des fabrications suisses.

HERMES

Demandez notre documentation, au Salon du SICOB, stand 4 B 415 ou en écrivant à HERMÈS-PAILLARD S.A. M 3
12, rue Caumartin, PARIS (9e) Tél. : OPÉ. 30-47

ET LES DÉVELOPPEMENTS DU CONFLIT ALGÉRIEN

LE RÉGIME DE BENBELLA et de ses compagnons est légèrement modifié

On confirme au ministère de la justice qu'un horaire de visites a été institué — chaque jour, de 10 heures à 16 heures — pour les cinq détenus algériens du château de Turquant.

Contre cette disposition, qui entre en vigueur dès aujourd'hui vendredi, les détenus ont, par l'intermédiaire de leurs avocats, émis des protestations auprès de la chancellerie. Ces protestations portent sur le fait que les horaires de visites ont été fixés sans qu'il soit tenu compte des possibilités de liaisons ferroviaires.

Le statut juridique reste inchangé

La nouvelle réglementation en vigueur, qui ne modifie en rien le statut juridique des détenus, prévoit également que les autorisations de visites aux détenus seront dorénavant accordées par le ministère d'Etat chargé des affaires algériennes. La possibilité pour des proches ou amis des détenus d'effectuer au château de Turquant des séjours prolongés tombe du fait même de l'institution d'horaires de visites. Les autorisations permanentes aux avocats et aux parents proches sont maintenues. Enfin, pour des raisons de sécurité, des dispositions nouvelles ont été prises en ce qui concerne en particulier les éléments de surveillance.

Me Oussedik, l'un des avocats des dirigeants internés à Turquant, a déclaré vendredi à propos des mesures arrêtées à Paris :

« Ces mesures de caractère vexatoire s'ajoutent à d'autres incidents gratuits et humiliants, et confirment les rumeurs selon lesquelles le transfèrement est envisagé dans un but policier. C'est pourquoi les ministres algériens le refusent, à moins qu'il ne soit envisagé dans un contexte de volonté manifeste de discussion. Ils ont informé la chancellerie de leur décision. »

[De source sérieuse on apprend qu'un climat de tension règne parmi les détenus de Turquant après la décision du gouvernement. On croit savoir que les dirigeants F.L.N. iraient jusqu'à menacer de remettre en cause le soutien qu'ils ont apporté jusqu'ici à la possibilité de négociations. Ils envisageraient aussi de déclencher une grève de la faim, qui, dans leur esprit, devrait être suivie par tous les détenus algériens en métropole et en Algérie. Le gouvernement marocain suit avec une particulière attention ces développements. Deux membres du gouvernement chérifien se sont, dans des déclarations, élevés avec une grande vigueur contre les mesures prises à l'encontre de Benbella et de ses compagnons.]

RAID F.L.N. DANS LE SUD-ALGÉROIS

Alger, 20 octobre (*A.F.P.*). — On apprend seulement vendredi qu'un raid F.L.N. déclenché fin septembre dans la région de Bou-Saada (Sud-Algérois) a fait treize morts et six blessés, tous musulmans, grâce, semble-t-il, à la complicité de membres du groupe d'autodéfense du village de Boumahdi.

Peu après ce raid un véhicule militaire qui se dirigeait vers Boumahdi, abandonné par les hors-la-loi, sautait sur une mine.

[La région de Bou-Saada passe pour l'une de celles où le M.N.A. a gardé une certaine influence. Cet épisode pourrait être rapproché de certaines offensives antimessalistes, comme à Melouza en 1957.]

Vingt explosions en vingt-quatre heures en Algérie

Alger, 20 octobre (*A.F.P.*). — Vingt charges explosives ont été signalées en Algérie au cours de la journée et de la nuit de jeudi à vendredi, dont sept à Alger, où la dernière explosion, à 5 h. 30, vendredi, devant un magasin de tissus, a fait un blessé léger et de très importants dégâts matériels.

On a, d'autre part, compté six attentats terroristes, qui ont fait un mort européen et deux blessés musulmans.

Dans la région parisienne

● **Chez Me Tixier-Vignancour.**

Une charge de plastic très importante — on estime qu'elle était d'environ 1 kilo — a explosé au cours de la nuit de jeudi à vendredi, vers 1 h. 50, au domicile de Me Tixier-Vignancour. L'engin avait été déposé sur le palier du premier étage où l'avocat a un appartement qui lui sert essentiellement de cabinet. Les dégâts matériels sont extrêmement importants : les portes de la plupart des appartements de l'immeuble ont cédé et les vestibules d'entrée ont été gravement endommagés. Aucun tract n'a été trouvé sur les lieux.

Il semble douteux que cet attentat puisse être imputé à l'O.A.S. Il serait plutôt le fait de cette « organisation de « contre-contre-terrorisme » qui dans la nuit du 29 au 30 juillet avait visé à Paris plusieurs personnalités de l'opposition de droite et le 6 octobre, en Seine-et-Marne, la propriété de l'ex-colonel Gardes, à Esmans.

● **Devant deux succursales des chaussures André.**

Deux engins ont explosé au cours de la même nuit : l'un vers 2 h. 45, à l'angle de la rue du Président-Wilson et de la rue du Marché, à Levallois-Perret ; l'autre, vers 3 heures, devant le 87 de la rue de Passy, dans le 16e arrondissement.

Ces deux attentats étaient dirigés, comme il y a quelques semaines dans le 15e arrondissement, contre deux succursales des chaussures André ; leurs vitrines ont été brisées. Les enquêteurs ignorent les raisons de ces attentats commis contre cette firme.

En province

● **A Mulhouse, dans un dortoir musulman.**

Une forte charge de plastic a été déposée jeudi soir sur le rebord d'une fenêtre d'un ancien café, transformé en dortoir pour les Algériens. La déflagration a fait voler en éclats les vitres et endommagé une voiture en stationnement. Un des pensionnaires, blessé par des débris de verre, a dû être hospitalisé. On ignore encore qui sont les auteurs de cet attentat. S'il était le fait de l'O.A.S., ce serait la première manifestation de l'activisme à Mulhouse.

UN CONSEILLER GÉNÉRAL DE BONE BLESSÉ PAR UN TERRORISTE

Alger, 20 octobre (*A.F.P., U.P.I.*). — Plusieurs attentats terroristes ont eu lieu jeudi en Algérie.

A Bône un conseiller général, M. Cherif Zerouk, inspecteur de police en retraite, a été blessé à coups de poignard.

A Maison-Carrée une grenade défensive a été lancée jeudi à l'hôtel-café de la Mosquée. L'explosion n'a pas fait de victime. A Alger un musulman a été grièvement blessé.

A Oran, deux militaires qui assuraient la protection d'un employé de recensement ont été attaqués par trois musulmans, dont l'un était armé. L'arme s'est enrayée et les trois terroristes ont réussi à s'enfuir en emportant le fusil d'un des deux soldats. D'autre part un musulman, porte-drapeau d'une association d'anciens combattants, a été légèrement blessé.

● LES ELUS D'AIN-TEMOUCHENT LANCENT UN APPEL AU CALME. — *Les élus de l'arrondissement d'Ain-Témouchent, réunis en présence du préfet d'Oran, « demandent instamment à tous les habitants de l'Algérie de ne pas se laisser entraîner par des passions contradictoires, de renoncer aux attitudes, aux gestes, aux violences capables de compromettre l'avenir », en raison du fait « que l'Algérie nouvelle, quel que soit son statut politique futur, ne pourra se construire que par l'ensemble des citoyens qui la composent ».*

LE G.P.R.A. ANNONCE POUR MARDI PROCHAIN UNE DÉCLARATION DE M. BEN KHEDDA

Tunis, 20 octobre (A.F.P.). — M. Ben Khedda, président du G.P.R.A., fera une déclaration à la presse mardi 24 octobre 1961 à 17 heures, a annoncé jeudi soir un communiqué du ministère de l'information du G.P.R.A.

On se refuse dans les milieux algériens à tout commentaire, sinon pour indiquer qu'il s'agit d'une « procédure exceptionnelle », utilisée naguère dans des circonstances qui amenèrent, par exemple, les rencontres de Melun, d'Evian ou de Lugrin.

Selon l'agence tunisienne T.A.P., généralement fort prudente en ce qui concerne le problème du « dialogue » franco-F.L.N., la déclaration de M. Ben Khedda sera « très importante » et évoquerait « une éventuelle reprise des négociations franco-algériennes ».

A ce sujet les observateurs de Tunis établissent une relation entre l'initiative du chef du G.P.R.A. et le retour de Genève de M. Boulahrouf, l'homme des contacts secrets, qui s'est longuement entretenu avec M. Ben Khedda dès son arrivée à Tunis.

ENTRETIEN SENGHOR-BEN KHEDDA A TUNIS

Tunis, 20 octobre (*A.F.P.*). — M. Léopold Senghor, président de la République du Sénégal, a reçu jeudi, en début de soirée, en la villa présidentielle où il séjourne à Tunis, M. Ben Khedda, président du G.P.R.A., qui était accompagné de MM. Saad Dahlab et M'Hamed Yazid, respectivement ministre des affaires étrangères et de l'information.

Auparavant M. Senghor avait prononcé un discours devant l'Assemblée nationale tunisienne, évoquant en ces termes le problème algérien :

« Notre ferme espoir est que les pourparlers interrompus à Lugrin reprennent bientôt. Le général de Gaulle a accepté les principes de l'indépendance et de l'intégrité de l'Algérie, ce qu'aucun autre gouvernement français, fût-il de gauche, n'avait été en mesure d'accepter. Nous ne nous contenterons pas d'espérer, nous pousserons de toutes nos forces à la négociation afin que soit heureusement réglé le dernier grand conflit franco-africain de la décolonisation. »

M. Senghor doit arriver aux Etats-Unis le 30 octobre afin d'assister aux travaux des Nations unies. Il séjournera en Amérique du Nord jusqu'au 6 novembre

M. Senghor aura, le 3 novembre prochain, un entretien avec le président Kennedy à la Maison Blanche.

Revue de la presse hebdomadaire

FRANCE-OBSERVATEUR : un non-sens.

« Nous disons très solennellement à l'opinion française, et à ceux des membres du gouvernement qui ne pratiquent pas la politique du pire, que, si on laisse aller ainsi les choses, la négociation et la paix peuvent être gravement retardées et compromises, avec des conséquences incalculables pour la situation politique en France. Ceux qui croient à la nécessité de cette paix, même s'ils croyaient hier à celle de la guerre, même s'ils estimaient alors impossibles des ménagements tacites et réciproques dans la métropole, doivent comprendre que la persécution des Algériens en France est devenue un non-sens et un sabotage de ce qui est officiellement la politique gouvernementale. Ces hommes qui manifestent dans les rues sont ceux avec lesquels on déclare qu'il faut s'entendre. Bien mieux, nous pensons, nous, que leur présence en France sera demain le garant de la présence en Algérie d'une grande partie de l'actuelle population européenne. Pour l'avenir des deux pays, il est bon qu'il y ait des Français qui travaillent en Algérie et des Algériens qui travaillent en France

» Certains nous répondront : « Les Algériens n'ont qu'à commencer ; s'ils veulent être traités correctement, qu'ils cessent le terrorisme. »

» Nous répondrons que quand un groupe humain est opprimé aussi effroyablement que le sont les Algériens de France, quand ses cadres sont arrêtés, brisés, emprisonnés, décimés, quand l'initiative première de l'aggravation de la lutte remonte si visiblement aux forces de répression, il ne faut pas s'attendre que le groupe opprimé prenne de lui-même l'initiative d'une trêve. »

DEMOCRATIE 61 : l'heure de la honte.

« Nos fenêtres donnent sur la rue de Lille et sur le boulevard Saint-Germain. C'est devant nos fenêtres qu'un peloton de C.R.S. et un groupe d'agents matraque à la main ont barré la rue de Lille. Venant dans l'autre sens une cinquantaine de musulmans se sont avancés vers le boulevard Saint-Germain. Ces hommes marchaient tranquillement. Ces hommes scandaient à voir presque basse des mots d'ordre qui signifiaient leur raison d'être dans la rue. Ces hommes...

» La charge a été brève. Les forces de l'ordre ont plaqué au mur de la rue les manifestants. Puis ensuite, ils ont frappé à coups de poing, à coups de crosse, à coups de pied. Les agents avaient mis revolver au poing. L'un d'eux a tiré...

» Les C.R.S. et les agents nous ont crié de fermer nos fenêtres et aussi d'éteindre nos lumières. Il n'était pas question d'éteindre car notre journal risquait de ne pas être fait. Nous avons également laissé nos fenêtres ouvertes.

» Car nous ne risquions rien.

» Car nous avions la chance de ne pas être musulmans.

» Pour terminer mon témoignage de cette scène de violence gratuite, inutile, qui m'a rappelé des scènes que j'avais moi-même vécues, j'ajouterai que tout ceci s'est très exactement passé devant le ministère des affaires algériennes.

» Pour moi, ce fut l'heure de la honte. » (PIERRE BERGER.)

LA NATION FRANÇAISE : mesure injustifiable.

« Il arrive maintenant que le F.L.N. s'en prenne à la police même. Or il est étrange de constater que l'une des mesures prises — et la manière pratique dont elle est appliquée — semble bien davantage un acte de brimade et de vexation qu'une réponse qui frappe efficacement le F.L.N. Le couvre-feu de fait qui est imposé aux ouvriers musulmans de Paris est injustifiable.

L'EXPRESS : cherche-t-on l'affrontement ?

« Est-ce l'affrontement que l'on cherchera au moment où les négociations avec le G.P.R.A. semblent sur le point de reprendre et de réussir ? Il semble en fait que le sort des Européens d'Algérie se joue maintenant autant en métropole que sur place. Le général de Gaulle avait mis en parallèle dans une conférence de presse les quatre cent mille Algériens de métropole et l'implantation européenne d'Algérie. Son calcul se renverse aujourd'hui : on peut se demander maintenant si, en rendant la vie impossible aux Algériens de France, on ne va pas aussi, du même mouvement, condamner les Européens d'Algérie à rentrer « dans leurs douars d'origine... » » (CLAUDE KRIEF.)

Une honteuse affaire de séquestration et de recel de cadavre

Quinze acquittements, une condamnation par contumace pour la mort d'un musulman torturé à Alger en 1956

Le tribunal permanent des forces armées de Lille, présidé par M. Saget, conseiller à la cour de Douai, vient de juger une importante affaire découverte en Algérie, à Mila, à la fin de 1956, et qui, après une interruption de l'instruction, lui avait finalement été déférée « pour cause de sûreté publique », par arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation rendu le 21 mars 1961. Elle amenait théoriquement devant lui seize inculpés. En fait, sept seulement étaient présents, les autres ayant profité de la liberté recouvrée à la faveur des années et des événements pour préférer la situation de contumax. Ce choix était superflu, puisque sur les seize inculpés quatorze ont été acquittés, le quinzième étant seul condamné par contumace à dix ans de réclusion criminelle et l'action publique ayant été déclarée éteinte contre le seizième, mort entre temps.

Les inculpations étaient diverses selon chacun : par ordre de gravité : coups et blessures ayant entraîné la mort, séquestration, recel de cadavre et reconstitution de ligue, en l'occurrence le Comité de la renaissance française de M. Robert Martel, dissous par M. Robert Lacoste le 11 décembre 1956 et dont tous les inculpés sauf deux étaient membres. C'étaient, outre M. Martel, MM. Maurice Crespin, Jean Artero, Watin, Pierre Delbays, André Piveteau, Joseph Rizza, Georges Calle, Antoine Vigier, Sauveur Loratou, Jean de Graff, Mercurio, Charles Tatessault et Pierre Joly, ressortissant belge.

A la même époque, qui était celle de la « bataille d'Alger », l'armée — investie alors de tous les pouvoirs de police, — avait trouvé parmi eux quelques-unes de ces « bonnes volontés », qu'elle ne refusait pas pour mener à bien une tâche à laquelle elle n'était pas préparée, tous les moyens lui paraissant justifiés pour la mener à bien.

C'est ainsi que le 18 décembre 1956, Georges Calle et Sauveur Loratou, appréhendaient à Alger un papetier musulman, Mohamed Chaouche, qui tenait boutique non loin du quartier général des forces armées et qui, de ce fait, se vit suspecter de surveiller les allées et venues dans le secteur pour le compte du F.L.N. Chaouche fut emmené sur-le-champ à l'Alma dans la ferme de Jean de Graff, où commença un interrogatoire en règle. L'armée d'ailleurs en fut informée, et ses « auxiliaires » sollicitèrent eux-mêmes la venue de l'un de ses membres pour recueillir et apprécier au mieux la valeur des renseignements que livrait Chaouche, soumis à la question. De fait, un sergent vint à la ferme de l'Alma le 18 décembre. Puis il s'en fut. L'interrogatoire se poursuivit cependant et dans des conditions telles que, le 19 décembre, Chaouche mourait. Ses tortionnaires appelèrent alors un médecin voisin, le docteur Imbert, qui n'était au courant de rien, ainsi qu'un inspecteur des contributions indirectes, M. Baron. Le docteur constata le décès et ne s'en émut pas plus ou ne jugea pas qu'il y avait lieu de s'en émouvoir. M. Baron eut une réaction semblable, et le cadavre fut jeté dans un oued. On ne le retrouva jamais. C'est de ce « recel » qu'avaient à répondre le docteur Imbert et M. Baron. Ils invoquèrent leur bonne foi. M. Baron, ayant de surcroît servi plus de trois mois dans les forces de l'ordre en Algérie, se trouvait amnistié, s'agissant d'un délit. L'un et l'autre furent acquittés. Restaient, pour cette affaire Georges Calle et Sauveur Loratou. Le premier, par contumace, a été condamné à dix ans de réclusion ; le second était mort depuis le 4 janvier 1961. La participation des autres n'était pas établie.

Certes à l'origine, Rizza et Vigier avaient reconnu deux attentats à la grenade. A l'instruction ils se rétractèrent, firent citer des témoins confirmant leurs alibis. La justice s'inclina, et sur ce chapitre des non-lieux intervinrent.

Il y avait aussi une tentative d'arrestation d'un médecin musulman, le docteur Aouchiche, suspecté d'être membre du F.L.N. Piveteau, Loratou et Delbays avaient reçu mission de le surveiller, accompagnés d'ailleurs par un officier parachutiste et ses hommes. Ils perquisitionnèrent chez Aouchiche le 23 janvier 1957. Ce dernier, qui avait quitté son domicile, alerta la police. On retrouva dès février Piveteau et ses amis. Que faire ? N'avaient-ils pas, les uns et les autres des cartes de police en règle et une autorisation de l'armée de procéder à des enquêtes ? Un colonel attesta qu'il avait en effet accepté leur concours. Ils étaient donc couverts par l'armée en sa qualité de détentrice des pouvoirs de police. Là encore ce non-lieu devenait inévitable.

Il restait le dernier chapitre : la reconstitution de ligue dissoute, pour tous les inculpés qui avaient été membres du Comité de la renaissance française. On renvoya donc de ce chef devant le tribunal quatorze des inculpés, en faisant valoir cette commune appartenance. Or sur ce point l'acquittement prononcé le 4 octobre a été général. On peut se demander pourquoi. Sans doute la défense avait-elle un argument subtil. L'accusation ne reprochait pas la reconstitution du Comité de la renaissance française, mais celle d'un mouvement précédent du docteur Martel, l'Union française nord-africaine, elle-même dissoute en juillet 1956 et dont le Comité n'aurait été qu'une reprise déguisée.

La défense pouvait faire valoir que si le Comité avait été la même chose que l'Union il n'était pas besoin d'un nouvel arrêté pour le dissoudre. Dès lors, le Comité ayant été dissous, lui, le 11 décembre 1956 et les faits reprochés étant du 18 décembre, y avait-il preuve, en une semaine, de reconstitution ? L'acquittement ne s'explique que par ce subtil distinguo.

Ajoutons que les accusés avaient pour eux le témoignage du colonel Parisot, à l'époque des faits chef du service de documentation de l'armée, ainsi que ceux de six fonctionnaires de police. Tout s'est déroulé à huis clos. Nous croyons savoir cependant que le commissaire du gouvernement demanda des peines criminelles sévères contre Calle, Rizza et de Graff, impliqués dans l'affaire Chaouche, qu'il demanda des peines de prison contre tous les inculpés de reconstitution de ligue dissoute et qu'il n'admit l'éventualité du sursis que pour le docteur Imbert et M. Baron.

[*Cet épisode judiciaire scandalisera quelques-uns mais n'étonnera personne. Après tant d'autres, il confirme que la torture est considérée comme un moyen normal d'investigation dès lors que des autorités militaires y sont mêlées.*]

● LE PROCES DE DEUX POLICIERS MUSULMANS SUPPLETIFS *poursuivis à Paris pour avoir participé à une sanglante expédition, le 17 juillet 1960, dans un café israélite de la rue François-Miron, qui avait déjà fait l'objet d'une remise le 18 août dernier, a été renvoyé jeudi au 18 janvier prochain par la 14e chambre correctionnelle de la Seine.*

L'un des prévenus, Chebab, en liberté provisoire, ne s'est pas présenté devant le tribunal. Il n'a pu être touché par la citation, expédiée au fort de Romainville, car il a été envoyé en Algérie. L'autre prévenu, Barkat, accusé d'avoir blessé d'une balle de pistolet l'un des consommateurs de l'établissement visité, reste détenu.

Magnétophone "de poche" FICORD

Le plus petit du monde.
Micro incorporé ou micro spécial "espion".
Ecoute incorporée.
Le seul qui enregistre sur bande standard.

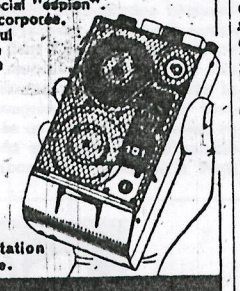

En importation exclusive.

Francélec
23, rue de Bruxelles
PARIS (9e) - Tél. : TRI. 14-71
Au SICOB, stand : 3E 324

HORLOGERIE SUISSE
MONTRES DE PRECISION
OMEGA
Atelier de Réparations
Pièces d'origine
4, AV. DE WAGRAM
Métro ÉTOILE
PARIS 8e

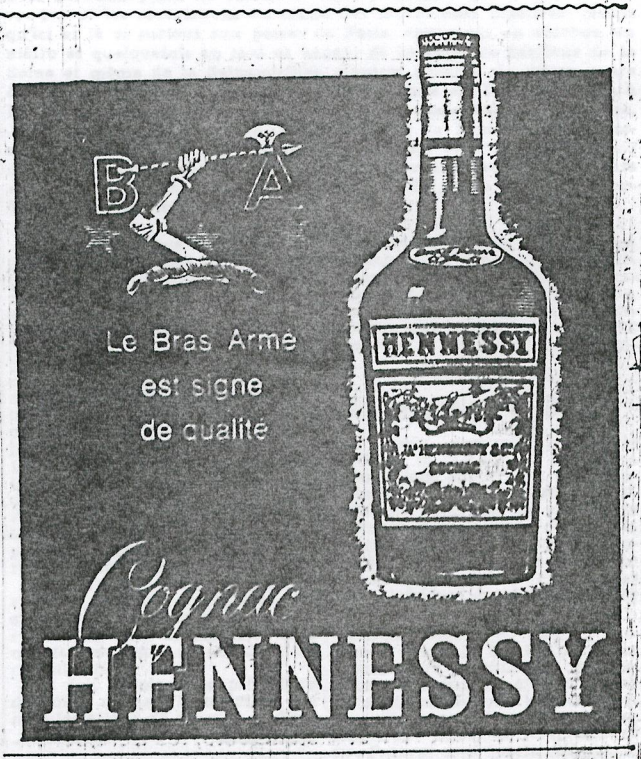

TAPIS
HOME TEXTILE
22 rue de Passy JAS. 80-11

TISSUS D'AMEUBLEMENT
HOME TEXTILE
22 rue de Passy JAS. 80-11

MOQUETTES
HOME TEXTILE
22 rue de Passy JAS. 80-11

VOILAGES
HOME TEXTILE
22 rue de Passy JAS. 80-11